



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture du Havre
Cabinet
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 7 octobre 2019.

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 3 juillet 2019

Une séance plénière de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire, site du Havre, sous la présidence de Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre.

♦ membres présents :

collège	membres	titre / structure
Administration	Mme Marie AUBERT	Sous-préfète du Havre
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 / planification et gestion de crise
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre
Administration	M. Guillaume CHRETIEN	DDTM 76 / chargé de mission PPRT
Administration	M. Xavier BOULERY	DDTM 76 / SE3D
Administration	M. Jérôme LÉBOUARD	ARS Normandie
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher
Elus	M. Jacques DELLERIE	Maire de Sandouville
Elus	M. Gilbert LE MAITRE	Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville
Elus	M. François AUBER	Maire de Saint-Jouin-Bruneval
Elus	M. Gilbert CONAN	Vice-président de la CU Le Havre Seine Métropole
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre
Riverains	M. Michel BRUNO	Association Eco choix
Riverains	M. Michel AUVRAY	Vice-président d'Estuaire Sud
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité du quartier des neiges de défense et de protection de l'environnement
Riverains	M. Martin BLANPAIN	Maison de l'Estuaire
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire
Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire
Riverains	M. Sébastien MORO	Domaine / GPMH
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre
Exploitants	M. Ludovic LEMAGUEROU	Directeur général de CARE
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Responsable QHSE de CARE
Exploitants	M. Guillaume LEBERTOIS	Directeur général de NORGAL
Exploitants	M. Albert PEETERS	Directeur de SHMPP
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TOTAL fluides
Exploitants	M. Eric DUFOUR	Chef de la division hygiène sécurité environnement inspection de TOTAL plateforme de Normandie

collège	membres	titre / structure
Exploitants	M. Gilles RASKOPF	Directeur de YARA
Exploitants	Mme Mélanie STEPHAN	Responsable sécurité environnement
Exploitants	Mme Sabine FOSTYKO	Directeur de projet BioSynErgy, Suez RV Val Estuaire
Exploitants	Mme Marie VEREECKE	Directeur générale d'OSILUB
Exploitants	M. Arnaud DOSNON	Directeur du site de Gonfreville-l'Orcher d'OSILUB
Exploitants	M. François THUILLIER	Directeur général de SEDIBEX
Exploitants	M. Alexandre MARTINET	Responsable QHSE de SEREP
Salariés	M. Jean-Luc NAAS	Membre élu du CHSCT d'ALKION terminal Le Havre
Salariés	M. Nicolas PONT	Membre élu du CHSCT de CHEVRON-ORONITE
Salariés	M. Benjamin CAUMONT	Membre élu du CHSCT de NORGAL
Salariés	M. Gilles RECHER	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides
Salariés	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides
Salariés	M. Mickaël LE GOULVEN	Délégué du personnel de SEREP
Salariés	M. François BOURGUIGNON	Représentant de l'UL CFE-CGC du Havre
Salariés	M. Stéphane LAINÉ	Représentant de l'antenne du Havre de l'UD76 de la CFTC
Pers. qualifiées	M. Didier SANSON	1 ^{er} Vice-président de l'ORMES
Pers. qualifiées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO NORMANDIE
Pers. qualifiées	Mme Ismahene TOUATI-SEKKAI	SYNERZIP-LH - Délégué général de l'association

♦ Membres absents excusés :

- M. Jean-Baptiste GASTINNE, maire du Havre, vice-président de la région Normandie,
- M. Denis MERVILLE, maire de Sainneville, conseiller départemental de Seine-Maritime,
- M. Cyriaque LETHUILLIER, maire de La Poterie-Cap d'Antifer,
- M. Vincent DUBOS, CCI du Havre,
- M. Emmanuël LUDOT, directeur de la ZIP du Havre,
- M. Pierre TOULLIC, directeur d'Alkion,
- M. Olivier CLAVAUD, directeur industriel et logistique Europe Afrique Moyen-Orient de CHEVRON-ORONITE
- M. Guillaume LEBERTOIS, responsable QHSSE de Norgal,
- M. Bruno OUTIL, directeur des terminaux pétroliers du Havre et d'Antifer et des opérations,
- Mme Adelin FELDMAN, responsable du département HSE et ASIP de la CIM du Havre et d'Antifer,
- M. Gilles MALICORNE, manager conformité réglementaire chez LUBRIZOL,
- M. Patrick FAGEOL, directeur du site d'OMNOVA SOLUTIONS,
- M. Damien LEBAIR, chef de centre SIGALNOR,
- M. Thierry BUREL, responsable d'exploitation, adjoint au chef de centre SIGALNOR,
- M. TOM SCHOCKAERT, directeur de TOTAL plate forme de Normandie,
- M. David GAMBIER, directeur général d'ETARES,
- M. Antoine GIRARDET, directeur de SUEZ RV Val'Estuaire,
- M. Benoît VALOGNES, chef du service HSE de SEDIBEX,
- M. Laurent GALLIEN, directeur général de SEREP,
- M. Eric LE TOUZÉ, membre du CHSCT de CHEVRON ORONITE,
- M. Daniel HEUZÉ, secrétaire administratif de l'antenne du Havre de l'UD76 de la CFTC,
- M. Jean-Michel VILLEVAL, délégué général de SYNERZIP-LH.

♦ Services et invités :

- Mme Peggy NOLBERT, cabinet de la sous-préfète du Havre,
- M. Christian CHICOT, directeur du pôle population, ville de Gonfreville-l'Orcher,
- Mme Claire DEVAUX, communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2018

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 8 mars 2019 est approuvé par la CSS.

2) Nouveautés règlementaires, faits marquants, inspections des ICPE et incidents

Mme VISTE présente ce point dont le support figure en annexe 1. Aucune remarque n'est émise par les membres de la CSS.

3) Point sur la mise en œuvre du PPRT de la ZIPLH

M. CHRETIEN, Mme VISTE, Mme TOUATI-SEKKAI et M. BOULERY proposent un point d'avancement sur les comités techniques de mise en œuvre du PPRT de la ZIP du Havre (annexe 2a, 2b, 2c et 2d).

3.1) COTECH habitat

M. BRUNEAU se félicite de la qualité des travaux réalisés par les partenaires pour permettre aux riverains de gagner en simplification. Il souhaite qu'une communication soit faite pour montrer ce travail accompli et en particulier, celui d'INHARI. En revanche, des riverains sont en attente du retour de leur diagnostic et ils s'impatientent. M. CHRETIEN indique qu'INHARI a mis en place un planning de rattrapage : lors du dernier COTECH, 17 diagnostics ont été présentés contre 5 au précédent.

M. BRUNEAU évoque la problématique de la remise en état des finitions après travaux. Les travaux induits peuvent représenter une difficulté pour les ménages. M. CHRETIEN précise que les travaux de menuiserie durent environ deux semaines, auxquelles il faut ajouter quelques jours pour les travaux induits, également pris en charge dans le cadre du PPRT. Le respect de la décoration existante n'est pas toujours aisé compte tenu, pour certains riverains, de l'ancienneté des matériaux.

M. THOURET constate que le travail autour du PPRT du Havre est exemplaire. Il demande s'il existe un bilan national sur les PPRT. M. CHRETIEN répond qu'un bilan est fait au niveau de l'administration centrale du ministère de la transition écologique et solidaire mais qu'il n'est pas communiqué au grand public. M. CHRETIEN indique qu'un retour peut être proposé en COTECH. Mme AUBERT complète en précisant que cette information ne pourra être délivrée que sous réserve de l'accord de l'administration centrale. M. BRUNEAU pourrait relayer cette demande auprès du député LECOQ afin d'obtenir ce bilan auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

3.2) COTECH AE

M. BRUNO demande quel est le taux de participation dans l'accompagnement financier des entreprises qui optent pour les mesures alternatives. Mme VISTE répond que l'accompagnement des entreprises qui ne disposent pas de droits réels prévoit la possibilité de financement des mesures d'amélioration de la protection.

M. BRUNO demande s'il existe des entreprises qui, malgré l'accompagnement, ont des difficultés financières. Mme VISTE répond que pour celles qui ne peuvent pas bénéficier de financement, la CCI travaille à la recherche de dispositifs de prêts adaptés. M. BRUNO indique que certaines entreprises sont inquiètes compte tenu de leur taux d'endettement déjà élevé, avec des conséquences sur la viabilité de l'activité. Il estime que la réflexion doit être rapide. Mme VISTE indique qu'aucune situation n'a été remontée mais qu'il convient, en effet, d'être attentif. SYNERZIP-LH est, à présent, bien identifiée sur la ZIP. Des réunions d'information ont été organisées et des rendez-vous personnalisés sont préparés lors desquels SYNERZIP-LH et la DREAL détaillent les possibilités offertes par le règlement du PPRT. L'accompagnement est nécessaire afin d'informer et d'orienter les entreprises dans leur choix vers un projet le plus adapté possible.

M. BRUNEAU salue le travail accompli par SYNERZIP-LH concernant l'accompagnement des entreprises pour la protection des salariés, et particulièrement en faveur de ceux travaillant dans les entreprises ne disposant pas de droits réels. En effet, l'accompagnement financier va au-delà de la réglementation. Pour y parvenir, un travail commun, partagé, a été réalisé. M. BRUNEAU estime, néanmoins, que les entreprises qui ont des inquiétudes doivent se montrer plus volontaires. Enfin, il émet le souhait que le niveau d'expertise rencontré sur le territoire puisse servir à d'autres territoires et constituer un critère d'attractivité pour de nouvelles activités.

3.3) COTECH infrastructures et IOP

Mme LEROY demande ce qui est prévu pour les cyclistes. M. BOULERY répond qu'en zones rouge et bleu foncé, la circulation des vélos est limitée aux déplacements à destination ou en provenance des sociétés situées dans ces zones. Une signalisation sera implantée afin d'informer les cyclistes de cette restriction.

4) **Bilan 2018 de l'établissement SEDIBEX**

La présentation est effectuée par M. THUILLIER, au moyen du document figurant en annexe 3).

Mme LEROY demande de quels pays proviennent les déchets qui représentent une progression de 50 % par rapport à l'an dernier et par quel moyen de transport arrivent ces déchets. M. THUILLIER répond qu'il s'agit majoritairement de pays de l'union européenne et que les déchets sont acheminés par voies maritime, ferroviaire et routière, par conteneurs. Ces approvisionnements viennent compléter ceux issus de Normandie et de régions voisines. Leur tonnage est donc fonction des volumes accueillis plus localement.

Mme LEROY demande ce qu'il en est du projet de captage de CO₂ avec l'INSA. M. THUILLIER répond qu'en effet, un pilote a été développé avec cette école pour capter le CO₂ présent dans les fumées, afin de le fournir à des industriels via un réseau. Le projet a été mené à son terme et validé par l'industriel comme étant utilisable dans son process. Toutefois, le volume fourni par SEDIBEX n'est pas suffisant pour approvisionner un cycle complet pour l'industriel. Le projet reste en cours.

5) **Bilan 2018 de l'établissement OSILUB**

M. DOSNON présente le bilan 2018, dont le support figure en annexe 4).

Mme LEROY interroge M. DOSNON sur la nature du marine diesel (page 3) et rappelle qu'aux abords du Havre, on doit utiliser un carburant à très basse teneur en soufre (TBTS). M. DOSNON indique que le marine diesel, dont le taux de soufre est de 0,2 %, n'est pas consommée sur Le Havre, mais part à l'exportation. Il s'agit d'une production marginale, en plus des huiles lubrifiantes, moins rémunératrice, pour combler les fluctuations du marché.

M. BARON demande si la perte en régénération révèle une perte en qualité de l'huile et si cela peut s'expliquer par la persistance d'un marché parallèle. M. DOSNON répond que selon l'ADEME, l'efficacité de la collecte des huiles noires est proche de 100 %. Il s'agit d'un taux qui ne concerne pas uniquement OSILUB. La collecte reste efficace, mais dans le traitement, on constate toujours un peu de perte. Le reste peut s'expliquer par un problème d'identification, notamment pour les huiles industrielles, qui perdent leur appellation "huiles" pour devenir "hydrocarbures".

M. BARON demande comment OSILUB envisage de traiter les dépassements dans la mesure où les émissions sont difficiles à identifier. Il estime qu'une mesure annuelle n'est pas adaptée au regard des différents pics de pollution constatés dans une année.

M. BARON constate, par ailleurs, des dépassements récurrents sur les NOX et demande ce que compte faire OSILUB pour y remédier. M. DOSNON confirme toute la difficulté à réaliser des mesures fiables. Il explique qu'une étude technico-économique a été réalisée et transmise à la DREAL sur la faisabilité de réduire la teneur en NOX dans les rejets d'OSILUB. La contrainte principale réside dans le fait que l'objet de cet oxydateur thermique est de réduire les COV. Le principe est de détruire les COV, pour éviter les rejets de composés dangereux à l'atmosphère. Or, on constate un effet de balance entre la teneur en COV dans le rejet et la teneur en NOX. En effet, pour que l'oxydateur thermique soit efficace sur les COV, il faut un excès d'oxygène, mais cela provoque l'oxydation de l'azote et donc la création de NOX. La solution technique est de réduire la teneur en oxygène dans la chambre ce qui permet de réduire la teneur en NOX ; mais, la teneur en COV remonte. Industriellement, cette solution est difficilement viable, dans la mesure où la régulation doit être extrêmement fine. L'équilibre est donc très difficile à atteindre. Des discussions sont en cours avec la DREAL pour rechercher une solution. En parallèle, un travail sur les brûleurs est également à l'étude, sur le mode de réglage.

Mme LEROY s'interroge sur la périodicité d'un an des mesures de HCl qu'elle estime insuffisante. M. DOSNON répond que ces mesures sont coûteuses. M. MICHEL ajoute que la périodicité des mesures prescrites dans les arrêtés préfectoraux, concernant l'autosurveillance réalisée par l'industriel avec ses propres moyens de mesure et les contrôles par des organismes agréés, qui permettent de comparer les mesures, est fonction des flux. Aussi, compte tenu d'un flux assez faible d'HCl, il a été prescrit des mesures annuelles sur les brûleurs. S'agissant de la dernière mesure qui a mis en évidence une forte augmentation, il est demandé à l'exploitant de refaire un contrôle afin de vérifier si le résultat est confirmé (problème de traitement) ou si la mesure initiale est biaisée (impureté, par exemple). M. MICHEL précise que, dans le cadre des mesures correctives qui seraient demandées par la DREAL, l'exploitant aurait à améliorer le traitement plutôt qu'à multiplier les mesures.

M. BRUNO demande des précisions sur le projet de valorisation de la vapeur. M. DOSNON explique que toute la colonne de distillation fonctionne sous vide, par un système d'éjecteur vapeur condenseur multi-étagé, procédé consommateur de vapeur (3,5 T/h), par l'utilisation de gaz naturel. Le projet consisterait à utiliser de la vapeur produite par SEDIBEX.

6) Présentation du projet BioSynergy

Mme FOSTYKO propose à la CSS la présentation d'un projet industriel de chaudière biomasse située à proximité de Yara. Elle s'appuie sur le document en annexe 5).

M. BRUNO demande si une reprise du site de la centrale EDF a été envisagée. Mme FOSTYKO répond que la production, prévue à hauteur de 100 000 tonnes par an, sera bien inférieure à celle de la centrale. Par ailleurs, le site de la centrale thermique est trop éloigné de Caucriauville et de Yara. Mme AUBERT ajoute que les calendriers ne sont pas compatibles. Le démantèlement de la centrale à charbon sera long et la post-exploitation revient à EDF.

M. HAAS se félicite que les derniers projets industriels à s'implanter sur la ZIP du Havre soient de type éco-industries, renforçant ainsi le caractère exemplaire du territoire. Il suggère, par ailleurs, de remplacer les 8 à 10 camions prévus par jour par un transport fluvial. Mme FOSTYKO répond que l'acheminement du bois par barge est à l'étude. Un tracé différent hors ZIP constitue une autre piste. M. RASKOPF précise que les appointements de Yara ne peuvent pas être utilisés à cette fin, dans la mesure où ils sont calibrés pour le transport d'ammoniac et d'urée. De plus, les appointements sont éloignés du site.

M. BARON demande si les 115 000 tonnes de combustibles par an sont issues d'entreprises locales ou extérieures. Mme FOSTYKO répond que les clients sont principalement normands et implantés dans les départements voisins.

M. BRUNO demande s'il existe une possibilité d'extension. Mme FOSTYKO répond qu'une extension de volume serait complexe à mettre en œuvre, dans la mesure où il faudrait agrandir la chaudière ou construire une deuxième ligne. Le site actuel ne le permet pas. En revanche, il est possible de récupérer de la chaleur fatale non utilisée sur la ZIP pour la réutiliser vers les habitations et les industries.

Mme FOSTYKO précise que la DUP court jusqu'en 2042 avec Dalkia (CRAM). Mme LEROY demande à qui fera appel le délégataire lorsque que la chaudière sera en maintenance. Mme FOSTYKO répond que Dalkia peut utiliser une chaudière d'appoint située à Caucriauville.

7) Questions diverse

7.1) Citron

M. MICHEL revient sur la réhabilitation de l'ancien site de Citron et les actions en cours :

1- La mise en sécurité du site : Les derniers déchets ont été enlevés en avril et leur évacuation interviendra en août.

2- La réhabilitation des sols : La liquidatrice a remis un plan de gestion de la dépollution à la DREAL, sur la base des diagnostics, en vue de prise d'un arrêté préfectoral de travaux. Le dossier passe au CODERST de septembre et les travaux pourraient démarrer fin 2019.

3- Le stockage des 111 000 tonnes de mâchefers : Le GPMH élabore un projet de traitement par recouvrement d'argile qui permettraient une imperméabilité suffisante pour les eaux pluviales de ruissellement.

Mme LEROY attire l'attention sur l'existence d'un regard à proximité du tas de mâchefers qui semble obstrué et pourrait provoquer un écoulement des eaux pluviales vers le grand canal. Par ailleurs, la végétation meurt sur le site ce qui laisse à penser que le sol contient encore des polluants.

Mme LEROY souhaite savoir que deviendra la station d'épuration. M. MICHEL répond que cela dépend des activités futures. Dans un premier temps, il faut traiter les mâchefers puis mettre en place un contrôle des eaux de ruissellement. M. MORO ajoute que les analyses des eaux souterraines n'ont pas révélé d'impact notable à l'extérieur immédiat du site. Par ailleurs, les tas de mâchefers qui sont dépourvus de végétation ont été retirés il y a 2 à 3 ans. En revanche, les eaux pluviales ont été déconnectées pour qu'elles restent sur la parcelle. S'agissant de la mortalité des arbres, M. MORO explique cela par la forte minéralisation (sulfate, manganèse) des eaux.

7.2) ETARES

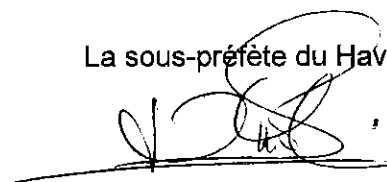
M. BARON déclare que compte tenu de l'absence d'alternatives locales à la fermeture d'ETARES, qui atteint sa capacité maximale, les déchets seront acheminés vers Dieppe et Caen, opération dont le bilan carbone est désastreux (environ 26 camions par jour) et qui entraîne un surcoût pour la zone industrielle. Parallèlement, intervient la fermeture de la centrale à charbon. M. BARON estime qu'il existe une incohérence entre les deux dossiers. Il demande que les acteurs de la ZIP et la communauté urbaine se saisissent de la question du stockage des déchets. M. MICHEL confirme que la fermeture d'ETARES est inéluctable. Trois prolongations ont été accordées depuis 2007. On constate une baisse importante des tonnages depuis quelques années, mais il faut aller plus loin dans la recherche de la valorisation des déchets. Par ailleurs, ETARES a reçu des déchets qui ne devaient pas lui être destinés. La Normandie est en surcapacité. Il conviendra de faire en sorte de changer la perception de la valorisation des déchets.

S'agissant de la fermeture de la centrale EDF, les volumes d'émission ne peuvent pas être comparés. M. MICHEL indique que l'Etat met en place un accompagnement.

M. BARON déplore le fait que, selon lui, il n'y a pas eu de volonté politique autour du devenir d'ETARES. Mme AUBERT précise que l'Etat reste garant de la bonne application de la réglementation.

La séance est levée à 17 h 30.

La sous-préfète du Havre,



Vanina NICOLI